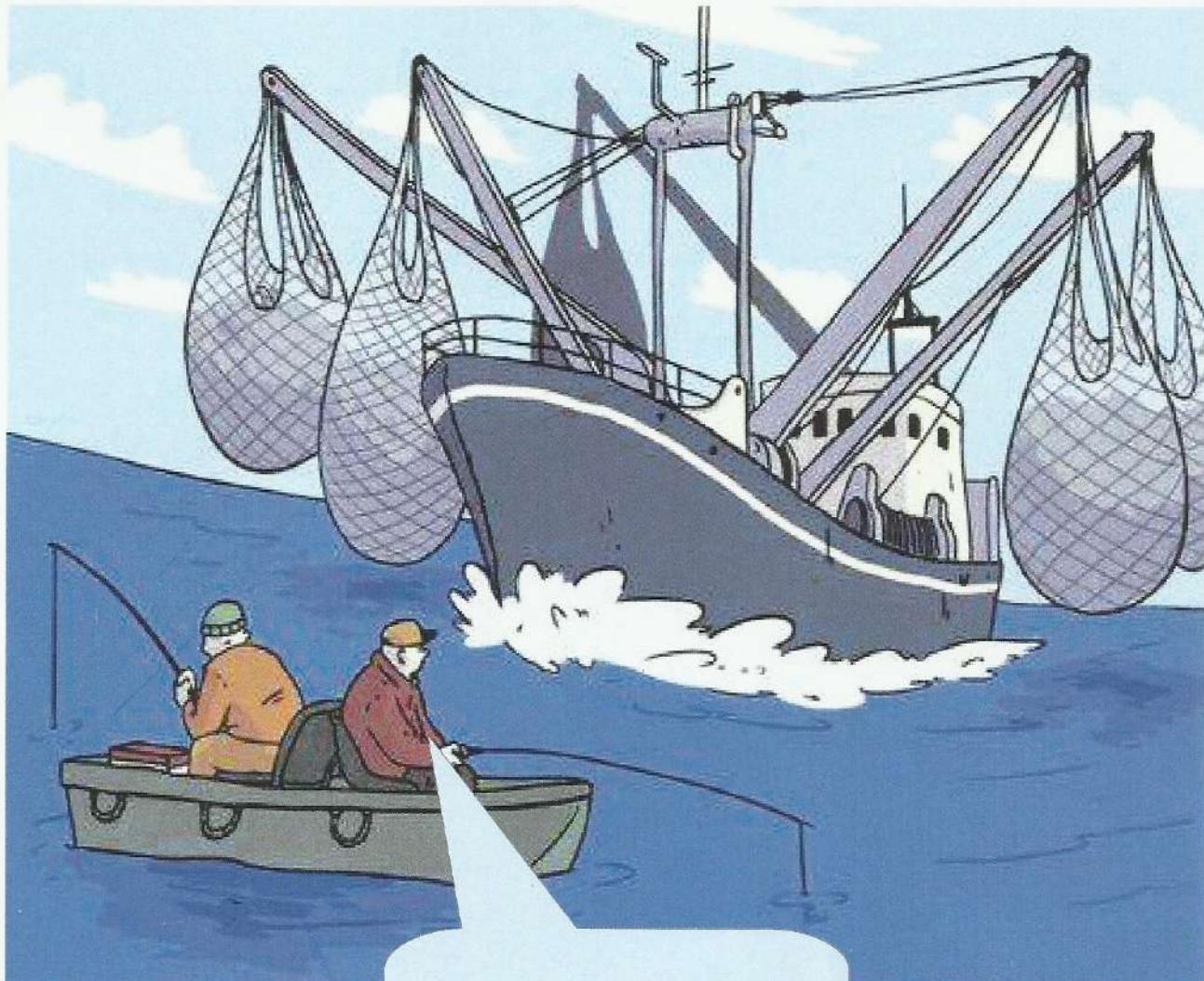


LES ECHOS DU MONTE A REGRETS

2020



Et dire qu'on nous accuse
de vider les stocks !

Surpêche :

enquête sur une catastrophe en cours ...

COMPOSITION DU BUREAU

| | |
|---------------------|--|
| Président : | Mr COLLET christian tel : 06 07 87 51 04 |
| Vice Président: | Mr EPIVENT Jean-Claude |
| Secrétaire: | Mr CASANOVA Gérard |
| Secrétaire adjoint: | Mr SELLIER Pierre |
| Trésorier: | Mr RICHARD René |
| Trésorier Adjoint: | Mr ROZE Alain |
| Membre : | Mr JOURDAN Dominique |
| Membre : | Mr BOULEAU Jean-noël |
| Membre : | Mr RUELLAN Yves |
| Membre : | Mr COCHERY Sébastien |
| Membre : | Mr MOTTAY Michel |
| Membre : | Mr CELLIER Serge |



Le mot du président

Chers adhérents et adhérentes

Cette année 2020, après un mois de janvier estival, nous laissait espérer un début de saison magnifique, mais voilà ! la première descente des chaînes suite aux mauvaises conditions météo nous a posé de nombreux problèmes.

Les mouillages au large, de nombreux témoins disparus ou éclatés par des coups d'hélices, au bord des témoins de mouillages ont également disparus...mouvements de sable ou négligence du titulaire du mouillage !

Aussi maintenant nous demandons à tous de mettre des témoins corrects en fin de saison avec le numéro du mouillage, c'est à dire des témoins pleins voire une planchette bois percée mais pas de bidon ou bouée creuse.

Cette année encore j'ai été appelé au lever du jour pour identifier des annexes sur la plage ou dans les rochers ... bien sûr annexe sans aucun signe de reconnaissance ! vous devez obligatoirement cette année identifier vos annexes sinon vous risquez la suppression des autorisations des postes de repos !

Je vous rappelle que les autorisations de mouillages ne sont attribuées que pour une durée de un an et reconduites automatiquement après paiement de l'adhésion pour éviter trop de papiers.

Avis aux personnes qui ne se conforment pas et ne tiennent pas compte du règlement de l'association.

Nos manifestations de cet été ont bénéficié d'une météo exceptionnelle.

Merci à nos partenaires, à nos nombreux bénévoles pour tenir et monter les nombreux stands et barnums.

Merci aux boulistes et aussi aux bénévoles d'un jour non titulaires de mouillages sans oublier, bien sûr, les gens des services techniques .

N'oublions pas ce sacré virus qui vous et nous a posé de très nombreux problèmes

Un grand merci à monsieur le maire qui après de nombreuses interventions nous a donné les autorisations pour la sortie du marais et mise en place des derniers mouillages.

Nous avons annulé (voir reporté) l'AG et notre participation au raid émeraude (annulé par YCSL)

Pour la journée du pêcheur : suite aux décisions de la réunion de bureau du 20 juin et la consultation de nombreux bénévoles nous avons annulé avec regret cette manifestation n'oubliez pas que la moitié des bénévoles sont des retraités de plus de soixante dix ans, certains de santé fragile, ou ont des conjoint(e)s qui peuvent être aussi très vulnérables.

Pour le repas de fin de saison toujours la même incertitude ... suivant les contraintes sanitaires, on avisera !

Une bonne chose, vous pouvez pêcher deux bars par jour et par personne en espérant que le poisson soit au rendez-vous pour l'été.

J'ai une pensée amicale pour Michel HENRY et François LE SIMPLE qui ont perdu leur bateau à cause d'une tempête d'hiver et ce au printemps !!

le virus plane toujours au dessus de nos têtes... surtout protégez vous !

N'oubliez pas de participer à la bonne vie de l'association

Bon vent, bonne pêche et bonne mer à tous !

Le président

LES INFOS DU COMITE

Pour l'année 2020 les redevances des mouillages et « va et vient » ont été fixés comme suit par le conseil municipal de Saint Lunaire et sont à payer en Mairie en fournissant l'attestation d'assurance de l'année en cours du bateau concerné.

Mouillage pour bateau de – de 7 m : **82 euros**

Va et vient : ----- → **23 euros**

RAPPEL : Les redevances sont à payer avant le 1^{er} mai. Tout retard de paiement dépassant le 1^{er} juin sera considéré comme abandon de l'emplacement qui sera alors réattribué.

Cotisation d'adhésion (titulaire) à l' A.P.P.S.L : **20 euros**

Cotisation d'adhésion (sympathisant) à l' A.P.P.S.L : **15 euros**

Cotisation « passerelle » : **23 euros** (à régler à l'A.P.P.S.L)

Cotisation navette : **112 euros** (à régler à l'A.P.P.S.L)

Pour la mise à jour du fichier de l'association, veuillez signaler les changements intervenus depuis la dernière assemblée générale. (bateau, adresse, téléphone portable ou fixe, ...).

N'oubliez pas de renouveler au plus tard mi février pour la saison à suivre, vos demandes de mouillages, va et vient, passerelle et permutation afin qu'elles soient prises en compte. **Les demandes non renouvelées seront éliminées** des listes d'attente en cours.

Nous vous rappelons que les longueurs (sous la bouée) des chaines doivent respecter les dimensions suivantes :

Ligne au dessus du zéro des cartes : 16m maximum

Ligne C : 14m maximum

Ligne A et B : 13m maximum

NB : Le bateau amarré à la chaîne par une aiguillette doit se trouver le plus près possible de la bouée porteuse (qui est obligatoire).

IMPORTANT :

Si vous êtes témoin d'un événement accidentel sur le plan d'eau (bateaux qui se touchent par exemple ...), prévenez le Président ou à défaut un autre membre du bureau dans les meilleurs délais.

Cela permettra d'aviser les parties concernées et d'intervenir pour éviter toute aggravation. (d'où l'importance de fournir les bons numéros de téléphone et adresse mail).

Tel du Président de l'A.P.P.S.L : 06 07 87 51 04

DATES A RETENIR

Association des Pêcheurs Plaisancier

A.P.P.S.L

Mairie de Saint-Lunaire
35800 SAINT-LUNAIRE

Tél. 02.99.46.30.51 - Port. 06.07.87.51.04
Email : bureau@appsl-saint-lunaire.fr

jeudi 12 mars 2020 : 1ere descente des chaînes.

Tracto-pelle - remorque

RV à 13h15 au YCSL départ remorque à 13h30.

Coeff : III. Basse mer à 16h12. Hauteur : 0.28

Mercredi 8 avril 2020 : 2eme descente des chaînes.

Tracto-pelle - remorque.

RV à 13h30 au YCSL départ remorque à 13h40.

Coeff : II5. Basse mer à 15h24. Hauteur : 0.35

Samedi 04 avril 2020 : ASSEMBLEE GENERALE

16h30 Salle Almé LE FOLL

A cette occasion vous pourrez vous procurer le superbe annuaire des marées de la S.N.S.M (minimum 2euros) Merci d'avance.

26,27 et 28 juin 2020 : RAID EMERAUDE

Nous recherchons des bénévoles pour assurer la sécurité sur le plan d'eau et le montage/démontage des barnums

DIMANCHE 2 AOUT 2020

JOURNÉE DE LA PÊCHE

PM : 7h02 avec 10,65m BM : 13h549 avec 2,90m coef : 75

F E U D ' A R T I F I C E (date à fixer)

Bar - galettes saucisses - crêpes

Bénéfice au profit de l'A.P.P.S.L

lundi 19 octobre 2020 : unique remontée des chaînes.

R.V à 13h30. La remorque sera là.

Basse mer à 16h40 Hauteur : 0.80

REPAS DE FIN DE SAISON : 10 OCTOBRE 2020

SALLE DU CCAS

Aide mémoire des titulaires de mouillage et de Va et Vient

- O- Les utilisateurs devront obligatoirement respecter le règlement intérieur du plan d'eau, sinon ils se verront notifier par l' APPSL et la mairie, la suppression de l'autorisation de mouillage.
- O- Les emplacements de « corps morts » et de « va et vient » seront attribués en tenant compte du type et de la taille de chaque bateau.
- O- Chaque bloc suçon devra se trouver à l'emplacement attribué et repéré sur le plan, il devra être complètement ensablé si le sol le permet et ne devra pas comporter de saillies susceptibles de détériorer les coques des bateaux voisins.
- O- Attention !!! en cas de changement de bateau, la nouvelle embarcation doit correspondre à l'emplacement et au « corps mort » initialement attribué.
- O- L'emplacement de « corps mort » ne doit pas être considéré comme une concession à perpétuité pour une famille ou un groupe d'amis et n'est pas transmissible sous quelque forme que ce soit.
- O- Il est recommandé d'enlever la ligne de mouillage en fin de saison et de la repérer à l'aide d'un témoin correct.
- O- Les « va et vient » doivent impérativement être enlevés en fin de saison pour permettre le passage des engins nécessaires au travaux envisagés.
- O- En cas d'incident sur le plan d'eau, les deux parties doivent trouver un règlement amiable au problème, l' APPSL ne peut en être tenue pour responsable. D'où l'importance pour chacun de respecter les longueurs de chaînes indiquées, car il a été constaté que ce n'est pas toujours le cas et que des plaignants étaient en fait les responsables des collisions.

Il était une fois un casier volant, qui se déplaça des 3 pierres vers Dinard ...bien entendu le propriétaire ne dépassant jamais la baie de Saint Lunaire se mis à rechercher activement son cher casier, peut être emmené accidentellement par un bateau, peut être coulé par une ligne de casier, peut être enroulé autour d'un caillou, peut être volé ?

Attendons un peu se dit il, je vais peut être le retrouver !

Voilà ce qu'il a dit aux gendarmes maritimes qui 10 jours plus tard lui apprirent qu'ils détenaient son casier.

Tout heureux de le récupérer, il se précipita chez les gendarmes maritimes qui lui remirent son casier etune amende pour pêche illégale dans une zone interdite à la pêche....

Vous auriez du déposer plainte pour la disparition de votre casier ou du moins le signaler à la gendarmerie maritime ou aux affaires maritimes lui dirent ils !

Convoqué au Tribunal, accompagné d'un représentant de l'APPSL, il a échappé à l'amende en acceptant une matinée de rappel concernant les règles de pêche et de sécurité.



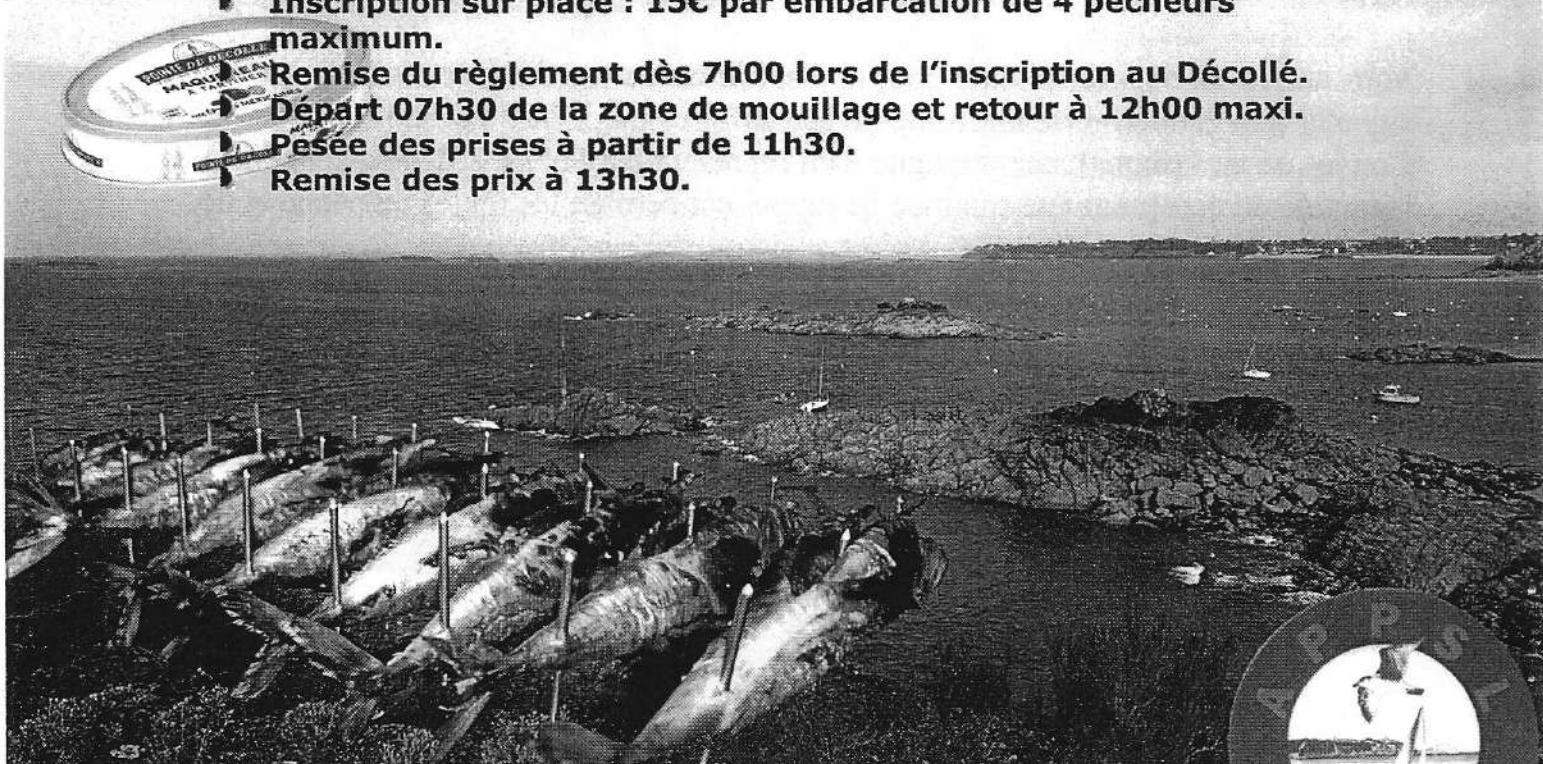
Moralité : si votre casier disparaît, signalez rapidement sa disparition auprès des affaires maritimes ou des gendarmes maritimes ainsi qu'auprès de l'APPSL pour qu'on fasse circuler l'information.

26ème journée du pêcheur

DIMANCHE 4 AOÛT

2020

- Partie de pêche réservée aux membres de l'A.P.P.S.L, de l'A.P.T.P 35, du Y.C.S.L et sur invitation
 - Inscription sur place : 15€ par embarcation de 4 pêcheurs maximum.
- Remise du règlement dès 7h00 lors de l'inscription au Décollé.
Départ 07h30 de la zone de mouillage et retour à 12h00 maxi.
Pesée des prises à partir de 11h30.
Remise des prix à 13h30.



OUVERT A TOUS

APRES LA PÊCHE LES STANDS DES PÊCHEURS VOUS PERMETTRONT DE VOUS RESTAURER ET DE PASSER UN BON MOMENT DANS UN CADRE MERVEILLEUX .

BUVETTE, REPAS SOUS ABRI (Poissons du jour, moules, galettes, saucisses, frites, etc...)

*Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes, la S.N.S.M sera parmi nous
« Apportez lui votre soutien, un grand MERCI à tous »*

JOURNÉE DU PÊCHEUR

JOURNÉE DU PÊCHEUR DU DIMANCHE 4 AOUT 2019

CONVIVIALITÉ ...

Que dire, sinon bravo et merci à tous ceux qui ont permis de faire de cette 25ème édition, encore une réussite !

En effet quel bonheur de voir dès 7h00 le matin arriver tout un ensemble de bénévoles souriants, se retrouvant pour certains, se retrousser les manches et dans la bonne humeur monter tous les stands.

Comme à l'accoutumée, ils étaient nombreux et nous les remercions encore.

Pas toujours facile de monter ces barnums prêtés si gentiment par la mairie de Saint Lunaire, nous en profitons également pour les remercier et principalement nos amis des services techniques présents ce dimanche pour nous.

Dre eurvad ...la météo était encore avec nous !

29 bateaux ont participé à la partie de pêche et ont ramené suffisamment de poissons pour en griller dont 1 maquereau de 1kg600 ! Frites, moules, saucisses et autres ont fait le plaisir des nombreuses personnes venues nous rendre visite et participer à ce moment de convivialité. Qu'elles en soient remerciées aussi.

Nous souhaitons avoir le plaisir de tous nous retrouver l'année prochaine en 2020.



RESULTATS JDP 2019

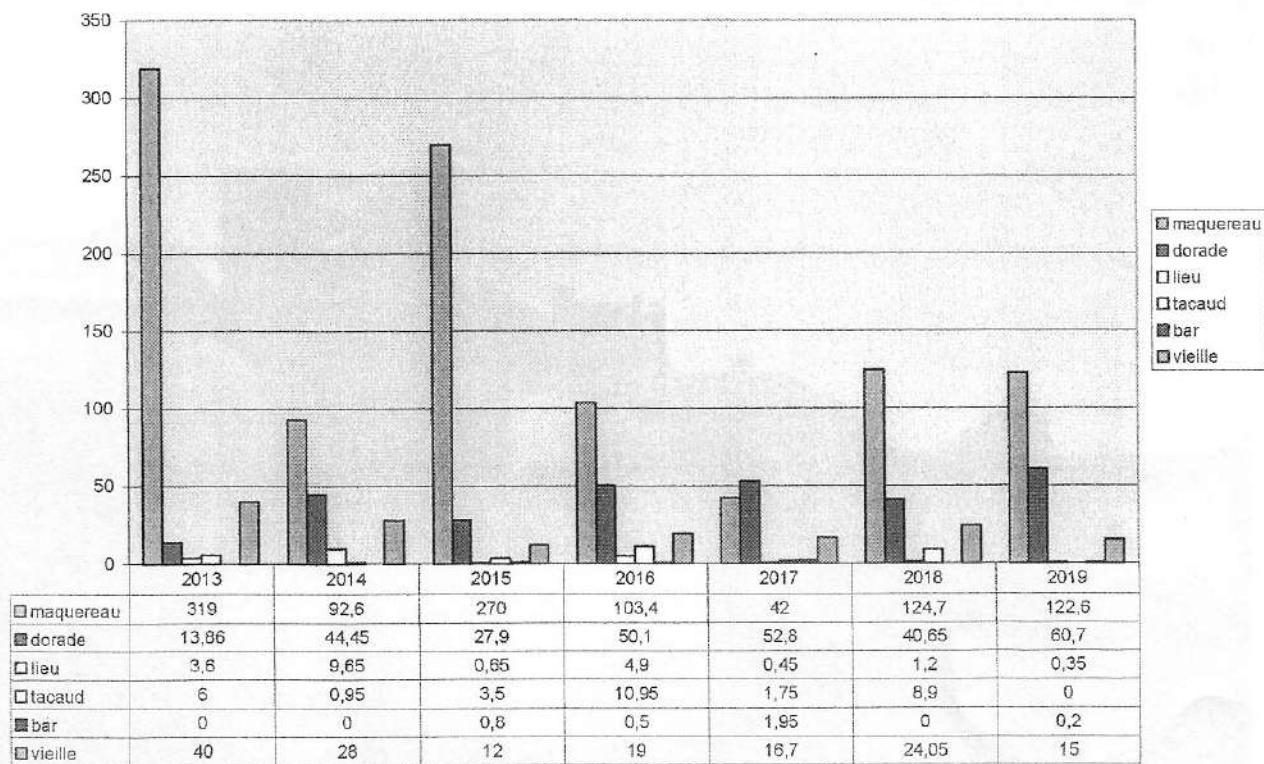
nom : Durand legendary Nbre de points :1355
 nom : Durand mabator Nbre de points :697
 nom : Duhot arnaud Nbre de points :476
 nom : Dubois jean yves Nbre de points :470
 nom : Schmitt jean marie Nbre de points :327
 nom : Allee leon Nbre de points :297
 nom : Ged isabelle Nbre de points :263
 nom : Gerard andre Nbre de points :218
 nom : Cochery alain Nbre de points :212
 nom : Lepaguenel jean Nbre de points :192
 nom : Roubault rene Nbre de points :180
 nom : Barrit sebastien Nbre de points :167
 nom : Bras bruno Nbre de points :162
 nom : Mazurier jean Nbre de points :134
 nom : Busnel jean paul Nbre de points :131
 nom : Casanova guillaume Nbre de points :108
 nom : Mouchon philippe Nbre de points :107
 nom : Bodin guy Nbre de points :103
 nom : Eudo joel Nbre de points :71
 nom : Fenard nathalie Nbre de points :68
 nom : Legac eric Nbre de points :60
 nom : Galbois gilles Nbre de points :41
 nom : Sion andre Nbre de points :29
 nom : De la herverie francois Nbre de points :20

POIDS TOTAL : 208.29 Kg

dont :

maquereaux : 122.64 Kg
 dorades : 60.7 Kg
 vieilles : 15 Kg
 orphies : 7.79 Kg
 roussettes : 0.045 Kg
 bars : 0.2 Kg
 lieus : 0.35 Kg
 rougets : 0.6 Kg
 chincharts : 0.8 Kg
 lançons : 0.165 Kg

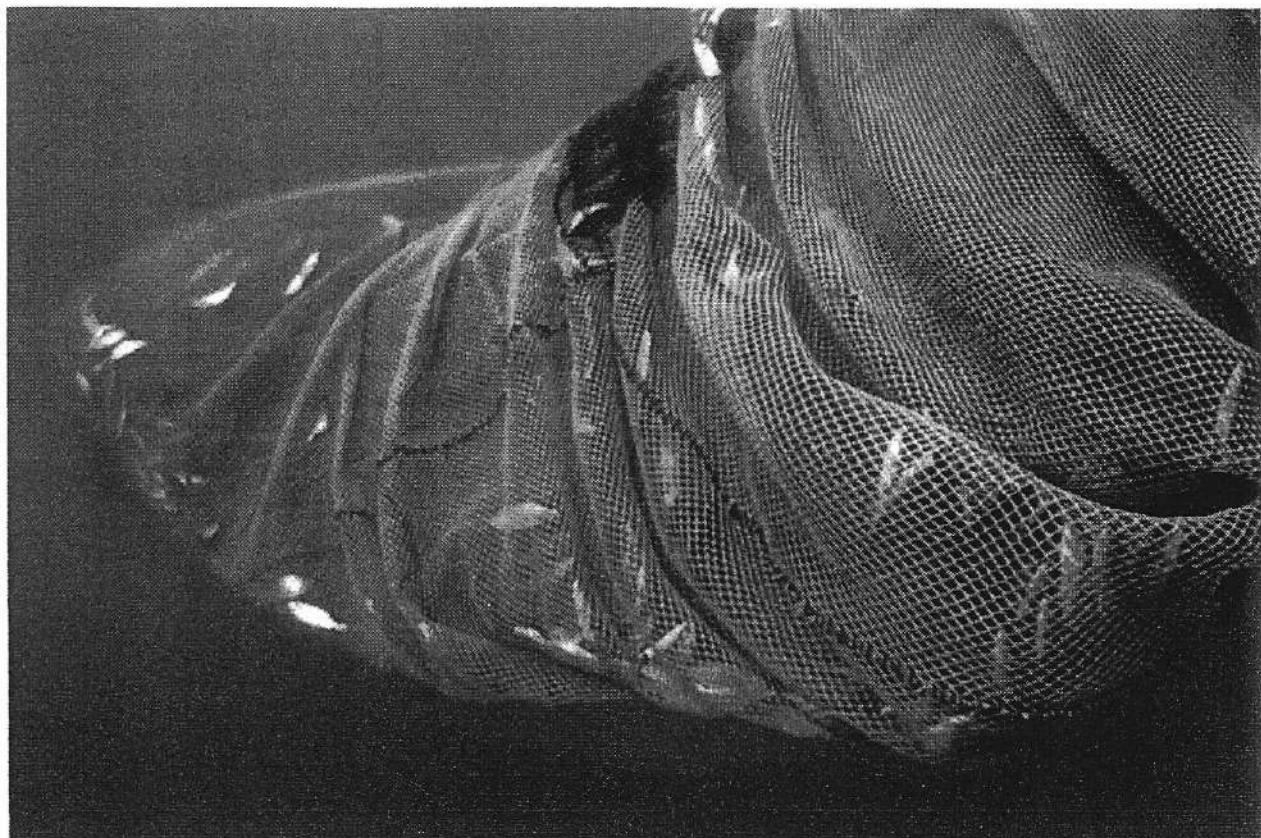
Les autres participants 0 point



Surpêche : enquête sur une catastrophe en cours

Paris Match

Murielle Bachelier



La surpêche vide la mer de ses poissons, la transformant peu à peu en un désert liquide. Getty Images

Les ressources maritimes s'épuisent, surexploitées par une pêche aveugle qui prend dans ses filets beaucoup plus que la nature peut offrir. Le poisson a-t-il encore un avenir dans notre assiette ? Enquête.

« C'est trop tard pour être pessimiste. » C'est avec cette déclaration choc que le biologiste Philippe Cury, directeur de recherche à l'IRD (Institut de recherche pour le développement) auprès des instances européennes, résume une situation qui prend l'eau depuis trop longtemps. Dès 2008, ce scientifique français mondialement reconnu lançait un premier signal d'alerte avec son ouvrage « Une mer sans poissons » (éd. Calmann-Lévy). Une décennie plus tard, la tragédie qui se joue sous la surface reste froidement la même. Des ressources qu'on pensait inépuisables sont poussées au bord de l'effondrement par une surpêche qui ne laisse aucune chance aux poissons. Car les chiffres sont inquiétants.

La surpêche vide la mer de ses poissons, la transformant peu à peu en un désert liquide. *Getty*
Les ressources maritimes s'épuisent, surexploitées par une pêche aveugle qui prend dans ses filets beaucoup plus que la nature peut offrir. Le poisson a-t-il encore un avenir dans notre assiette ? Enquête.

« C'est trop tard pour être pessimiste. » C'est avec cette déclaration choc que le biologiste Philippe Cury, directeur de recherche à l'IRD (Institut de recherche pour le développement) auprès des instances européennes, résume une situation qui prend l'eau depuis trop longtemps. Dès 2008, ce scientifique français mondialement reconnu lançait un premier signal d'alerte avec son ouvrage « Une mer sans poissons » (éd. Calmann-Lévy). Une décennie plus tard, la tragédie qui se joue sous la surface reste froidement la même. Des ressources qu'on pensait inépuisables sont poussées au bord de l'effondrement par une surpêche qui ne laisse aucune chance aux poissons. Car les chiffres sont inquiétants.

Environ 33 % des stocks mondiaux sont totalement surexploités, et on grimpe jusqu'à 66 % des réserves exploitées au maximum selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO en anglais). La population des grands requins blancs a diminué de 75 % dans l'Atlantique Nord-Ouest, celle de la morue de 99,9 % dans l'Atlantique Nord, le saumon a quasiment disparu de l'océan Atlantique, les réserves de mérous se sont effondrées à plus de 80 % en Afrique de l'Ouest. Les oiseaux marins, affamés faute de poissons, disparaissent, comme les manchots en Afrique du Sud ou les macareux en mer du Nord. Selon le Fonds mondial pour la nature (WWF), si on continue à ce rythme, la surpêche videra les océans d'ici à 2048.

Lire aussi:Les mensonges sur le thon rouge

Chaque année, ce sont environ 100 millions de tonnes de poissons qui sont pêchés dans le monde, un chiffre qui baisse. Pour la première fois cette année, la FAO reconnaît une diminution des captures d'espèces sauvages en mer.

« Les progrès technologiques des navires encouragés par les Etats ont permis l'essor d'une pêche industrielle néfaste pour l'environnement depuis les années 1980 », estime Philippe Cury. La méthode la plus utilisée dans le monde est le chalut. Un impressionnant filet en forme d'énorme entonnoir dont l'ouverture est maintenue béante pendant que le bateau le traîne en raclant les fonds (chalut de fond) ou en poursuivant les bancs de poissons vivant en surface (chalut pélagique). Mais il existe bien d'autres méthodes agressives, comme la drague – des casiers rigides traînés, opérant un labourage massif des profondeurs pour capturer les coquilles Saint-Jacques – ou la senne, un redoutable filet encerclant les poissons, utilisé notamment pour le thon.

Parmi les victimes des filets industriels, on trouve des dauphins

En réalité, ces « bulldozers des mers » attrapent tout sur leur passage ; impossible d'opérer une sélection des espèces. Le tri se fait après, sur le pont du bateau, où l'on rejette à la mer les indésirables morts. Ces prises « accessoires », comme on les appelle, sont loin de l'être et pourraient représenter un tiers des captures mondiales, selon la FAO. Un gâchis inacceptable. La seule méthode qui garantit le moins de prises non désirées est la pêche artisanale, qui exploite de manière durable et écologique les ressources marines.

Parmi les victimes des filets industriels, on trouve des dauphins. Chaque hiver, un millier de carcasses viennent s'échouer sur notre côte atlantique. L'hécatombe risque de battre tristement un record cette année. Entre janvier et février, l'observatoire Pelagis a déjà dénombré 400 dauphins morts le long du golfe de Gascogne, un chiffre encore jamais atteint sur cette période. D'après la fédération France Nature Environnement, les chalutiers pélagiques attrapant le bar dans cette zone sont responsables de ce massacre. En hiver, les deux espèces s'y concentrent. Afin de sauver les dauphins, l'association a demandé au gouvernement français l'interdiction de la pêche au bar à cette saison dans la région. Si certains chalutiers s'équipent désormais de « pingers », des balises sonores agissant comme des repoussoirs de dauphins, les chiffres prouvent que ce n'est pas suffisant.

Pourtant, des solutions existent

« Comme le poisson se fait rare, les navires industriels pêchent toujours plus loin et plus profond, cela coûte cher en gazole ; ils y arrivent uniquement grâce aux subventions. En Europe, elles sont accordées à ceux qui ont les méthodes les plus destructrices et les moyens de faire du lobbying. Un dossier de subvention est compliqué à monter, les petits pêcheurs n'ont aucune chance d'y arriver. La concurrence est trop rude pour eux », déplore Frédéric Le Manach, directeur scientifique de l'association Bloom, qui œuvre pour la protection des océans. Le dernier combat gagné par Bloom n'est pas des moindres puisque Strasbourg vient d'annoncer l'interdiction de la pêche électrique en Europe en 2021. Une victoire certes, mais en demi-teinte pour les artisans pêcheurs du nord de la France, qui vont subir pendant encore trois ans l'impitoyable compétition de la flotte néerlandaise, adepte de l'électrification des fonds.

Pourtant, des solutions existent. Aux Etats-Unis, des subventions sont désormais accordées aux chalutiers qui font des efforts pour être davantage sélectifs dans leurs captures, une mesure incitative à saluer. D'autres pistes sont envisageables. Pour Philippe Cury, « il suffit de bien évaluer les ressources pour ajuster les prises aux recommandations des scientifiques avec une politique de quotas. Cela a fonctionné pour le thon rouge, qui revient doucement en Méditerranée. Utilisons la technologie pour protéger le vivant et non le détruire. »

L'Objectif de Développement Durable des mers et des océans (ODD 14) des Nations unies appelle explicitement à l'élimination d'ici 2020 des subventions à la surpêche, à la surcapacité et à la Pêche illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN).

Environ 18 milliards de \$US sont dépensés chaque année en subventions aux pêcheries nocives, alors même que la communauté internationale peine à trouver des subventions pour aider les pêcheries durables et pour restaurer un océan productif, non pollué et en bonne santé.

Si seulement une fraction de cette somme était allouée à la mise en place des objectifs du ODD 14, cela propulserait l'océan et l'humanité sur la voie d'un scénario gagnant-gagnant : plus de biomasse de poisson, plus de sécurité alimentaire, moins de dépenses publiques, plus de bénéfices socio-économiques et de stabilité politique.

Il n'y aura pas de pêche durable tant que seront proposées des incitations financières permettant aux flottes de surpêcher. Fermer le robinet financier qui encourage des opérations de pêche destructrices et non durables, tant au niveau public qu'au niveau privé, est essentiel à toute gestion domestique ou internationale efficace des ressources.



© Pierre Gleizes

Ne soutenons plus un modèle où tout le

Le monde est perdant

5 raisons de vous battre à nos côtés pour éliminer les subventions à la pêche néfastes qui ruinent l'Océan et tout espoir de pêche durable :

- 1- elles contribuent au maintien de la **surpêche** et à la **dégradation** des écosystèmes marins;
- 2- sans elles, de nombreuses **activités de pêche destructrices** ne seraient pas **viables**;
- 3 - elles permettent au **poisson** d'être **acheté à un prix inférieur à son coût** de production;
- 4- elles limitent les fonds pour des actions bénéfiques comme **un meilleur contrôle des pêches**;
- 5 - **les subventions au gasoil** n'incitent pas à **limiter sa consommation polluante** ou à réorienter son activité vers des pêches moins consommatrices;

Ne répétons pas les erreurs du passé en réintroduisant dès 2021 des subventions néfastes - interdites il y a 15 ans en Europe - qui entretiennent un modèle de pêche qui met en péril l'Océan et les communautés côtières.

Avec vous, **battons-nous contre ce modèle qui nous conduit à notre perte en pesant sur les politiques publiques** pour qu'à l'avenir, **nos impôts aient un impact bénéfique** sur les écosystèmes marins.

L'océan se réchauffe à un rythme plus qu'inquiétant, avertissent les scientifiques

Jonathan Paiano

15 janvier 2020

Planète & Environnement



Une équipe internationale de chercheurs s'est concentrée à établir le "bilan thermique de l'océan" de 1960 à ce jour, soit de combien les océans du monde entier se sont réchauffés au fil du temps. Après avoir analysé les données en profondeur, ils ont déterminé que la température moyenne des océans du monde en 2019 était de 0.075 degré Celsius supérieure à la moyenne de 1981-2010. Cette augmentation équivaut, en matière d'énergie, à 3.6 milliards d'explosions de bombes atomiques d'Hiroshima.

Cette comparaison avec la bombe atomique a été suggérée par l'un des chercheurs de l'étude, car la majorité des individus penseraient à tort que 0.075 degré ne représente pas grande chose. Mais en considérant le volume des océans, une augmentation même aussi petite nécessiterait un afflux de chaleur stupéfiant — exactement 228 sextillions de Joules (228×10^{36} J), selon les scientifiques. Les résultats de l'étude ont été publiés lundi dans la revue *Advances in Atmospheric Sciences*. C'est un chiffre difficile à contextualiser, ce calcul permet donc de le placer dans un cadre de référence plus parlant, en le comparant à la quantité d'énergie libérée par la bombe atomique que l'armée américaine a larguée sur Hiroshima, au Japon, en 1945.

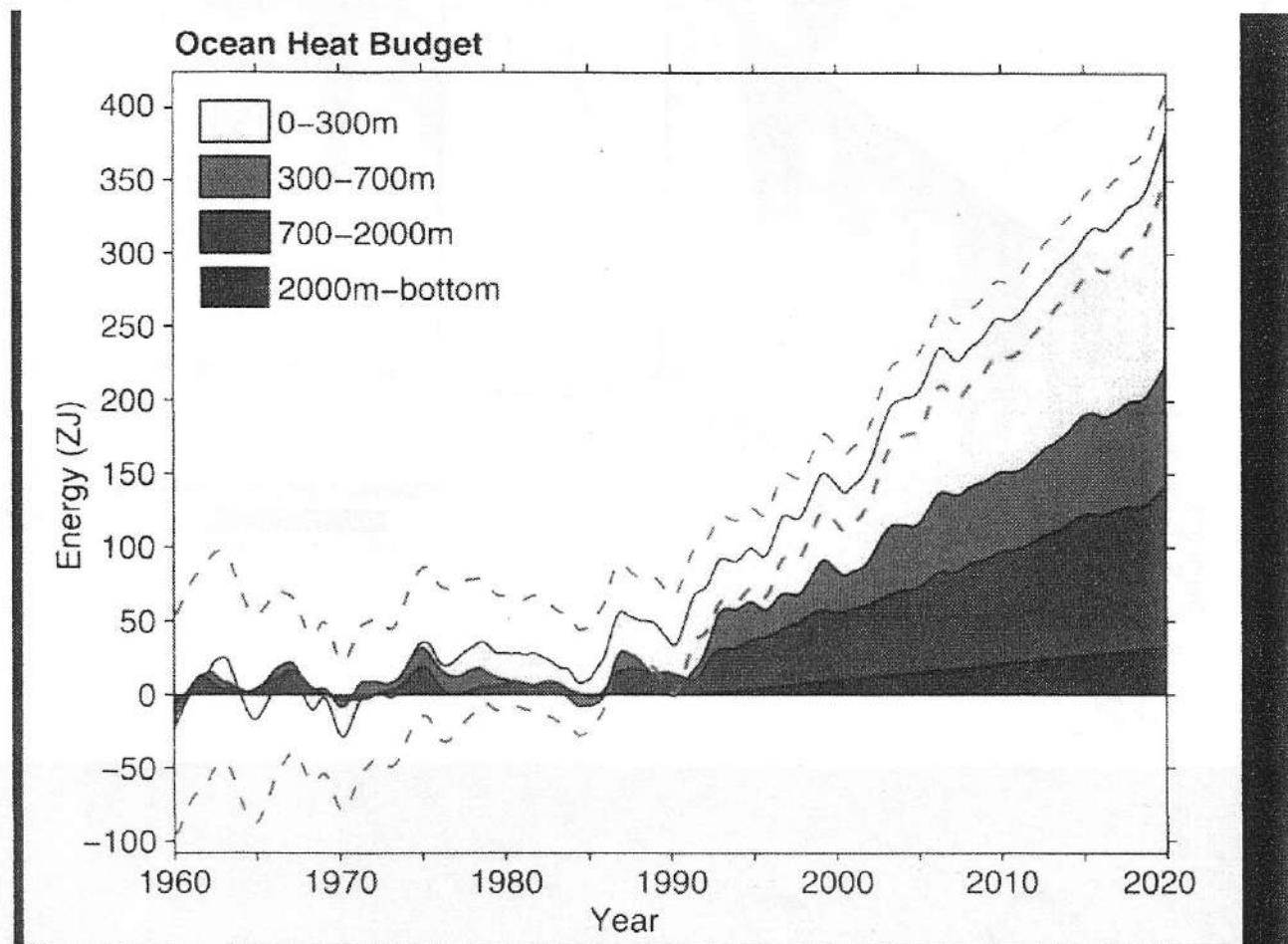
« *Lors de l'explosion, la bombe atomique d'Hiroshima a libéré une énergie d'environ 63'000'000'000'000 Joules* », a déclaré dans un communiqué de presse l'auteur Lijing Cheng, de

l'Académie chinoise des sciences. « *La quantité de chaleur que nous avons déversée dans les océans du monde au cours des 25 dernières années équivaut à 3.6 milliards d'explosions de bombes atomiques à Hiroshima* ».

Cinq bombes d'Hiroshima par seconde, tous les jours, durant 25 ans

Cela représente en moyenne l'équivalent en énergie de cinq bombes d'Hiroshima pénétrant dans les océans chaque seconde au cours des 25 dernières années. Mais ce qui est encore plus alarmant, c'est que ce taux n'est pas constant, il est en augmentation.

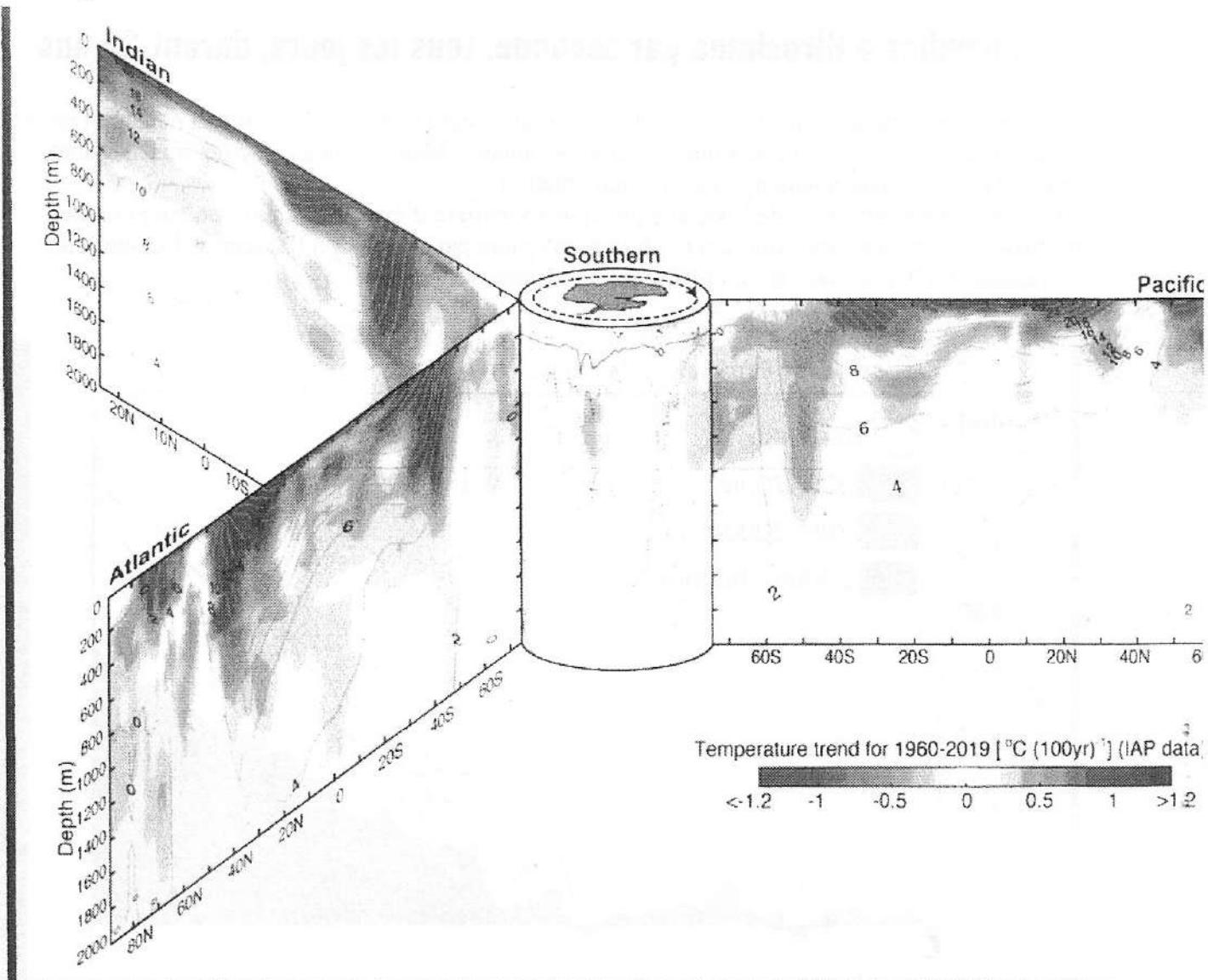
En 2019, le réchauffement de l'océan équivalait en matière d'énergie à « environ cinq bombes d'Hiroshima par seconde, jour et nuit, durant 365 jours par an », selon l'auteur de l'étude John Abraham, de l'Université de Saint-Thomas au Minnesota.



Bilan thermique de l'océan de 1960 à 2019 (unités : ZJ, soit 10^{21} J), d'après les données d'analyse de l'IAP allant de 0 à 2000 m et de Purkey et Johnson (2010) pour les changements dans les profondeurs océaniques en dessous de 2000 m. Les anomalies sont liées à la période de référence 1958-1962, et les séries chronologiques vont par intervalles de 24 mois. Les lignes grises en pointillés représentent l'intervalle de confiance à 95 % du bilan thermique total de l'océan.

Crédits : Purkey et Johnson (2010) / Cheng et al.

L'impact sur l'environnement est déjà considérable : la glace fond plus vite, provoquant une hausse du niveau de la mer. La vie marine est également directement touchée, les animaux et les coraux du monde entier sont mis en danger, car ils ne peuvent tout simplement pas s'adapter à un changement aussi rapide.



Tendances de températures des océans, de 1960 à 2019, dans les trois principaux bassins océaniques (depuis la surface jusqu'à 2000 m de profondeur). Les sections zonales et verticales sont organisées autour de l'océan Austral, au centre. Les contours noirs montrent la température climatologique moyenne associée, avec des intervalles de 2 °C. Crédits : Cheng Lijing

L'augmentation de la quantité d'eau qui s'évapore dans l'atmosphère par la chaleur a, elle aussi, un impact négatif sur le climat. « *Cela rend les ouragans et les typhons plus puissants, et les précipitations plus intenses* », a déclaré Abraham. « *Cela intensifie la météo planétaire* ».

Si les mesures visant à réduire le réchauffement planétaire échouent, ce réchauffement, qui ne fait que s'intensifier au fil du temps, pourrait nous mener vers la catastrophe climatique plus rapidement que prévu.

Source : *Advances in Atmospheric Science*

LA MEILLEURE DES ANNEXES

La navette du yacht-club !



Elle vient vous chercher au pied du Decolle !

HORAIRES : du 25 avril au 27 septembre

► HORS SAISON le week-end uniquement

- Le samedi : 09h00 - 12h30
 - et de 14h30 - 19h00
- Le dimanche : 09h00 - 12h30
 - et de 14h30 - 18h00

HORAIRES :

► EN SAISON Juillet et août

- Tous les jours de 08h30 à 19h45

PRIX : 112 euros



NE LES OUBLIEZ PAS ...
ILS SONT PRÉTS À DONNER LEUR
VIE POUR LA NOTRE



TÉMOIN OU VICTIME D'UN PROBLÈME EN MER ?

APPELEZ LE CROSS

DEPUIS LE LITTORAL, LE NUMÉRO NATIONAL D'URGENCE

C'EST LE 196

APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE OU UN PORTABLE

EN MER, J'UTILISE

LE CANAL 16 DE MA VHF

JE DEMANDE LE CROSS